

DECISION

OBJET : LE CREUSOT - Rue de la Verrerie - Déclassement du domaine public routier de la Communauté Urbaine.

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire à compter du 21 avril 2026, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté Urbaine est propriétaire et gestionnaire de la rue de la Verrerie, sur la commune de LE CREUSOT,

Considérant qu'un terrain d'une superficie de 9 m², inclus dans l'emprise de la voirie dénommée Rue de la Verrerie, donc non cadastré, correspond à l'emprise de la descente d'escaliers menant à la cave du 45, rue Jean Jaurès, parcelle cadastrée section AD n°123 sur la commune de LE CREUSOT, acquise en 2025 par la SCI LUNA,

Considérant la demande de régularisation foncière, formulée par Monsieur Anthony KELLER, gérant de la SCI LUNA, permettant de rattacher cette descente d'escaliers à la propriété de la SCI LUNA,

Considérant le document modificatif du parcellaire cadastral établi par Madame LAUBERAT-JAVOUHEY, Géomètre-Expert à LE CREUSOT sous le numéro d'ordre 2729W en date du 11/03/2026, attribuant la nouvelle référence cadastrale section AD n°557 à cette emprise de 9 m²,

DECIDE ce qui suit :

- de constater la désaffectation de ce terrain, dont la vente envisagée au propriétaire de la cave desservie par les escaliers, ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;
- de procéder au déclassement du domaine public routier de la Communauté Urbaine l'emprise foncière de la future parcelle cadastrée section AD n°557 (9 m²), située rue de la Verrerie, commune de LE CREUSOT ;
- la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

- la présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 4 mai 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 5 mai 2026
et publié, affiché ou notifié le 5 mai 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'I' and 'L' with a horizontal line extending to the right.

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'I' and 'L' with a horizontal line extending to the right.